



Nouveau bulletin d'informations périodiques
Avril 2005

Site Internet : www.acanor.org

INFORMATION A NOS ADHERENTS

Le Conseil d'Administration vient de décider que chaque adhérent de l'ACANOR pourra dorénavant insérer dans le présent bulletin, un article présentant son entreprise et ses activités. Nous vous invitons donc à profiter de cette opportunité en vous signalant toutefois que la longueur de l'article devrait se limiter à une demie-page maximum. Vous pouvez transmettre cet article au rédacteur de ce bulletin dont les coordonnées figurent en fin de ce bulletin.

Nouvelles de l'ACANOR

Conseil d'Administration

Celui-ci s'est réuni le 11 mars à la CCI Sud Alsace de Mulhouse. Il s'est penché sur la situation actuelle et future des adhérents. Il a relevé une augmentation de l'effectif des adhérents par des adhésions d'entreprise et d'organismes significatifs ainsi que l'amélioration des finances par rapport à 2004. Le prochain Conseil d'Administration pourrait se tenir au Luxembourg en Avril ou Mai en présence d'un certain nombre d'invités. Les autres décisions concernent les relations avec l'AFNOR et l'IFAN.

Enfin l'Assemblée Générale qui se tient depuis de nombreuses années au deuxième semestre de l'année – prévue initialement pour cette année le 14 octobre – pourrait être avancée à la fin du premier semestre de cette année.

Adhésion

N'attendez pas notre relance pour renouveler votre adhésion (ou d'adhérer si vous ne l'avez pas déjà fait).

D'autant plus qu'une validation de la possibilité de déduction fiscale de la cotisation est actuellement en cours et s'avère particulièrement intéressante pour les cotisants individuels.

Bulletin d'adhésion ci-joint. Pour plus d'information voir notre site internet : www.acanor.org

Nouvelles de nos partenaires

Groupe **AFNOR**

Nous engagerons des actions pour un réchauffement des relations. Ces actions concernent également le Ministère pour faire suite aux contacts déjà engagés.



Suite au départ de Monsieur GHILADI, président de l'IFAN-UE, nous engageons une relance pour la candidature de notre président, Laurent OBERLE, pour le remplacer. Laurent OBERLE est également candidat pour la Vice-Présidence de l'IFAN. Ces actions sont fortement soutenues par l'UTE, d'autres partenaires et nous l'espérons également par l'AFNOR.

Normes & Réglementation

Qualité des Services

La norme NF X 50-722 dont l'enquête vient de se terminer fournit des préconisations pour la mesure, la surveillance et l'amélioration de la qualité des services dans les entreprises.

C'est en particulier un dispositif d'écoute des clients et de mesure de la qualité (attendue et perçue par le client, réalisée par le prestataire, etc...) pour améliorer la réalisation du service. Cette norme s'applique à tous les services, qu'ils soient réalisés par des entités du secteur privé ou du secteur public. [*\(Extrait des « Exclusives » de l'afnor – Fatima Bensalem : 01 41 62 83 61\)*](#)

ACTUALITE

Electricite : record de consommation

Conséquence de la vague de froid qui a touché la France cet hiver, le record de consommation a été battu le 29 janvier 2005 à 19 heures avec un pic de 84 706 mégawatts. Le précédent record datait du 8 janvier 2003 avec 83 080 mégawatts. Le cumul annuel atteint 477,2 TWh (milliards de kWh) soit 10,4 TWh de plus qu'en 2003.

Selon RTE, si le froid explique cette pointe exceptionnelle, ce pic s'inscrit aussi dans une tendance plus globale. En effet la consommation d'électricité en France croît de manière continue ces dernières années. En 2004, elle a progressée de 2,2% par rapport à 2003. Cette hausse de consommation est également liée à l'activité économique soutenue qui constitue le second paramètre important de son évolution. La pointe de consommation d'électricité observée quotidiennement se situe vers 18 heures et est due à une demande accrue de la consommation domestique (chauffage, cuisine, éclairage, ...) à un moment où l'activité industrielle et de service reste encore importante, notamment dans l'industrie, les commerces et les transports. [*\(Extrait de news.batiweb.com\)*](#)

Les Barrages : Avantages et inconvénients ?

La construction de barrages est une activité très ancienne : les premiers ouvrages connus remontent à 5 000 ans. Elle n'a cessé de se développer depuis. En particulier au XX^{ème} siècle, quantité de barrages de plus en plus gigantesques ont été érigés le long des rivières. Le dernier exemple en date concerna la construction du plus grand barrage du monde édifié sur le fleuve Yangtze en Chine avec un lac de retenue qui fera 600 kilomètres de long et contiendra 40 milliards de mètres cubes d'eau !

On recense actuellement sur notre planète près de ... 36 000 barrages de plus de 15 mètres de haut. En France on compte 522 barrages de plus de 15 mètres de haut.

Avantage des barrages : Irrigation et lutte contre la sécheresse (40 %) ; production d'énergie électrique (40 %) et les autres : alimentation en eau de la population, régulation des crues, création d'aires de loisir.

Inconvénients de ceux-ci : Néfaste sur : - les régimes hydraulique des rivières ; - la qualité des eaux,- le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Effets induits : Ils condamnent la flore et la faune des régions submergées ; Ils transforment un système d'eau courante en un système d'eau dormante ; ils modifient la composition des peuplements végétaux et animaux du cours d'eau. Certaines espèces de poissons migrateurs disparaissent, leur route vers les frayères étant coupée. La vidange décennale des ouvrages de plus de 20 mètres de haut imposée par la réglementation française à la suite de la catastrophe du barrage de Malpasset en 1959, perturbe la faune aquatique en aval de la retenue. Ils perturbent le régime hydraulique du cours d'eau en aval. Ils suppriment totalement les crues et les zones humides et sont à l'origine d'importantes pertes d'eau par évaporation.

Exemple : Le lac Nasser (barrage d'Assouan) perd chaque année 10 milliards de mètres cubes d'eau par évaporation ! D'autre part, en aval le lit du cours d'eau s'enfoncé car les sédiments continuent à être charriés plus loin sans être remplacés. A l'embouchure du cours d'eau, l'arrêt

de l'apport des sédiments conduit au non-remplacement des sables et des limons emportés par les courants marins, ce qui diminue la productivité biologique des milieux côtiers. Enfin les barrages peuvent aussi entraîner une salinisation des nappes phréatiques côtières en empêchant les apports d'eau douce et en favorisant ainsi l'intrusion d'eau de mer.

(Extrait de news.batiweb.com)

Les Gratte-Ciel

Jusqu'où vont aller les gratte-ciel ? La plus haute structure sans planchers au monde est la tour CN qui atteint une hauteur de 553 mètres. C'est haut pour une simple tour, mais ce n'est rien comparé à la tour BURJ Dubai qui sera un vrai **gratte-ciel de 800 mètres !**

C'est en 2008 qu'il devrait être terminé. Il aura ... 160 étages.

Le premier gratte-ciel fut érigé à la fin du XIX^e siècle. Le « Home Insurance Building » qui a été construit à Chicago en 1885 et mesurait 42 mètres est considéré comme le premier gratte-ciel. L'Empire State Building à New York avec ses 381 mètres fut inauguré en 1931. Les tours jumelles du « World Trade Center » avaient atteint les 417 mètres.

En Europe : Le plus haut gratte-ciel est la « Commerzbank Tower » à Frankfort-sur-le-Main inauguré en mai 1997 et culminant à 258,7 mètres (300,25 mètres avec l'antenne). Il est suivi, en 2004, par le « Triumph-Palace » à Moscou avec 264 mètres de haut et 54 étages.

En France : Le record est détenu par la « Tour Montparnasse » à Paris, achevée en 1973 qui culmine à 210 mètres. *(Extrait de news.batiweb.com)*

INSOLITE !

Querelle moyenâgeuse !

Deux communes se disputent une frontière qui date de ... sept siècles. Cette querelle de clocher moyenâgeuse se situe dans l'Hérault entre MIREVAL (3 200 habitants) et VIC-LA-GARDIOLE (2 600 habitants). L'origine du litige est une erreur du tracé des frontières il y a ... 700 ans qui aurait dû respecter une égale distance des clochers des villages. Le maire de Mireval, qui réclame la restitution du lopin de terre qui aurait dû lui appartenir, est préoccupé par les projets immobiliers du maire voisin qui a annoncé la création d'un lotissement de 130 maisons et d'une zone d'activité sur le terrain contesté. Ce terrain contesté concerne un petit morceau de territoire d'une quarantaine d'hectares recouvert de vignes. D'anciens conflits avaient déjà opposé les deux communes, en particulier sur l'appellation de "Muscat de Mireval" restée à travers de la gorge des viticulteurs de Vic-la-Gardiole !

VIE QUOTIDIENNE

Démographie

Décès :	2003 :	560 100 personnes
	2004 :	518 000 personnes
Naissances	en 2004 :	797 400 bébés (+ 3 500 par rapport à 2003)
Population française	en 2004 :	62 400 000 personnes, soit + 386 800 par rapport à 2003
Espérance de vie :		76,7 ans pour les hommes
		83,8 ans pour les femmes
		(+ 10, 8 mois pour les deux sexes)
Solde migratoire :	2003 :	+ 102 000 personnes
	2004 :	+107 500 personnes

CHIFFRES 2005

Plafonds Sécurité Sociale : Passe de 2 476 € par mois à 2 516 €, soit 7 548 par trimestre et 30 152 € par an, soit une augmentation de plus de 1,8 % ;

Assurance Auto : Baisse de 2 à 6 %.

Appels téléphoniques vers les portables : Baisse de 14 à 15 %.

Taux de CSG : relevé de 0,7 points sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement.

Taxe sur l'audiovisuel de 116 € est adossée à la Taxe d'Habitation.

Augmentation en 2005 :

Au 1^{er} janvier 2005 : Complémentaire santé : + 2 à 10%
 Forfait hospitalier : passe de 13 à 14 euros.
 Pour chaque visite chez le médecin : 1 euros non remboursé.
 Maximum de prise en compte 50 €/an, sauf femmes enceintes, les mineurs, et les bénéficiaires de CMU.
 les Ophtalmologues, pédiatres, dentistes, psychiatres
 → sous conditions.

Au 1^{er} mars 2005 : Timbre-poste France : passe de 0,50 à 0,53 euros
 Timbre poste Europe : passe de 0,50 à 0,55 euros

Au 1^{er} juillet 2005 : Supplément chez le médecin spécialiste, si le médecin traitant n'est pas choisi !

Tarifs des médecins :

Généralistes Secteur 1 : Nourrissons de 0 à 24 mois : Passe de 20 à 25 €
Pédiatres du Secteur 1 : Nourrissons de 0 à 24 mois : Passe de 28 à 30 €
 Enfants de 2 à 16 ans : Passe de 25 à 27 €
Spécialistes Secteur 1 : Dermatologie – Ophtalmologie – Endocrinologie
 – Rhumatologie – Gynécologie – Médecin
 – Interne : Passe de 25 à 27 €
 Psychiatres
 et Neuropsychiatres : Passe de 37 à 40 €
Médecin Secteur 2 : Non concernés – Honoraires libres.

AGENDAS

Réunions du Club des adhérents AFNOR (dont l'ACANOR est membre !)

7 avril : Marseille : Relations mutuelles bénéfiques
 7 avril : Lyon : Après-certification
 12 avril : Montpellier : Révision et amendement des normes ISO
 13 avril : Mulhouse : Développement durable et entreprises.
 14 avril : Angers : Management de projet
 21 avril : Bordeaux : Management de projet
 28 avril : Lille : Révision et amendement des normes ISO
 17 mai : Colmar : Révision et amendement des normes ISO
 23 mai : Rennes : Management de processus
 24 mai : Lyon : Révision et amendement des normes ISO
 24 mai : Nimes : SD 21000 et collectivités
 31 mai : Saint-Denis : Incertitude de mesure

Autres :

5-6-7 avril : Paris : MICAD – 24^e salon international des systèmes d'information

N.B. : *L'ACANOR a apporté le plus grand soin à l'élaboration et à la rédaction de ce présent bulletin. Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garantie expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser dans bien des cas la consultation d'un professionnel du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*